

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SMIRTOM
DU PLATEAU PICARD NORD

SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 6 février, l'assemblée générale, légalement convoquée le 24 janvier 2024, s'est réunie en session ordinaire à Domart-en-Ponthieu, en la Salle des Fêtes, sous la Présidence de François DURIEUX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :

DELEGUE(E)S PRESENTS	35/62
<p>AUTHEUX : DESPLANQUE Régis (1 voix) BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis (1 voix) BAVELINCOURT : MACIOW Philippe (1 voix) BEAUCOURT SUR L'LLHALLUE : MARCHAND Annie (2 voix) BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel (1 voix) BEAUQUESNE : DURIEUX François (6 voix) BEHENCOURT : PLAISANT Philippe (2 voix) BREVILLERS : BOUGENIERE Jean-Christophe (1 voix) DOMESMONT : BAZIN Joël (1 voix) DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves (2 voix) FIENVILLERS : MICHEL Alain (3 voix) FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix) GEZAINCOURT : BOTTE Martine (2 voix) GORGES : DELATTRE Guy (1 voix) GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis (3 voix) HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric (2 voix) HIERMONT : CANTRELLE Etienne (1 voix) HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine (2 voix) LA VICOIGNE : ROUGEGREZ Fortuné (1 voix) LE MEILLARD : DUBREUIL Thierry (1 voix) LUCHEUX : DUHAUTOY Michel (3 voix) MAZICOURT : ROUSSEL Ernest (1 voix) MEZEROLLES : DELANNOY Guy (1 voix) MONTIGNY LES JONGLEURS : DELACHAMBRE David (1 voix) MONTIGNY SUR L'HALLUE : MUNIER Dominique (1 voix) MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent (1 voix) NAOURS : ROUSSEAU Clémence (5 voix) OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel (2 voix) PROUVILLE : GUILLOT Frédéric (2 voix) RAINNEVILLE : MASSET Jacques (4 voix) REMAISNIL : NIQUET Catherine (1 voix) SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier (1 voix) TALMAS : BLOCKLET Patrick (5 voix) TERRAMESNIL : BOUVET Thierry (2 voix) WARGNIES : DIMOFF Claude (1 voix)</p>	
ABSENTS/EXCUSE(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES	5 /62
<p>BEAUVAIL : THUILLIER Bernard (9 voix) donne pouvoir à PETIT Francis DOULLENS : PIOT Pascal (26 voix) donne pouvoir à DURIEUX François FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn (9 voix) donne pouvoir à PLAISANT Philippe SAINT-GRATIEN : DURAND Jean-Paul (2 voix) donne pouvoir à MARCHAND Annie VILLERS-BOCAGE : L'HERMITE Joël (6 voix) donne pouvoir à MASSET Jacques</p>	
ABSENTS/EXCUSE(E)S	22/62
<p>BEALCOURT : SEPTIER Didier (1 voix) BERNATRE : DURAND Daniel (1 voix) BERNAVILLE : PATTE Didier (5 voix) BERNEUIL : PETIT Ludovic (2 voix) BOISBERGUES : VASSEUR Gianni (1 voix) BONNEVILLE : MAT Nadia (2 voix) BOUQUEMAISON : CARON Daniel (3 voix) CANDAS : GREF Evelyne (5 voix) COISY : BERNARD Philippe (2 voix) CONTAY : KMIEC Franck (2 voix) CONTEVILLE : LABOULAIS Pascal (1 voix) FIEFFES-MONTRELET : ROUSSEL Frédéric (2 voix) FRECHENCOURT : GLADYSZ Jacky (2 voix) HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul (1 voix) LONGUEVILLE : LANNOY Samuel (1 voix) MIRVAUX : LAVOINE Cyril (1 voix) MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric (2 voix) NEUVILLETTE : PECOURT Florent (1 voix) OCOCCHES : DUFOSSE Dominique (1 voix) PIERREGOT : VANCRAEYNEST Arnaud (2 voix) RUBEMPRE : VILBERT Alain (3 voix) VADENCOURT : MODESTE Yves (1 voix)</p>	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS :

DELEGUES PRESENTS :	5 /10
AMPLIER : TASSENCOURT Hubert (2 voix) FAMECHON : HENQUENET Sébastien (1 voix) HALLOY LES PAS : CAUVET Jean-Louis (1 voix) ORVILLE : DESBUREAUX Alain (2 voix) POMMERA : PLAQUET Frédéric (2 voix)	
ABSENTS EXCUSES - POUVOIRS AUX TITULAIRES :	1 /10
MONDICOURT : GOMES Stéphane (3 voix) donne pourvoir à CARLE Jean-Pierre	
ABSENTS/EXCUSE(E)S :	4/10 2/
CC CAMPAGNES DE L'ARTOIS : BRICOURT Damien (1 voix) PAS-EN-ARTOIS : DOUCHET Arnaud (4 voix) SARTON : DECRY Alexandre (1 voix) THIEVRES : DUFRESNE Chantal (1 voix)	

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :

DELEGUES PRESENTS :	9 /14
BERTAUCOURT-LES-DAMES : LEPOIX Brigitte (5 voix) CANAPLES : POISSON Marcel (3 voix) DOMART-EN-PONTHIEU : MARECHAL Nicolas (5 voix) FRANQUEVILLE : COLOMBEL Stéphane (1 voix) HALLOY-LES-PERNOIS : CARPENTIER Philippe (2 voix) RIBEAUCOURT : BELLAREDJ Philippe (2 voix) SAINT-LEGER-LES-DOMART : PARMENTIER Vincent (8 voix) SAINT-OUEN : CARLE Jean-Pierre (8 voix) VAUCHELLES-LES-DOMART : BOULARD Joël (1 voix)	
ABSENTS/EXCUS(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES	1/14 0/1
FRANSU : MAUGER Philippe (1 voix) donne pouvoir à CARPENTIER Philippe	
ABSENTS/EXCUSE(E)S	4 /14 6/1
HAVERNAS : MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix) LANCHES-SAINT-HILAIRE : WALIGORA Jean-Luc donne (1 voix) PERNOIS : OLIVIER Éric (3 voix) SURCAMPS : BOULLET Dominique (1 voix)	

Monsieur le Président remercie le maire de la Commune de Domart-en-Ponthieu pour la mise à disposition de la salle, la mise en place de celle-ci et le pot d'accueil.

Monsieur le Président excuse les vice-présidents absents, Messieurs Pascal PIOT et Stéphane GOMES.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Monsieur BLOCKLET Patrick a été élu Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 DECEMBRE 2023

Il n'y a pas d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 (DOB)

M. le Président présente le DOB 2024, son contexte et les orientations stratégiques, au Comité Syndical.

1) Contexte général :

Rappel du caractère obligatoire d'un tel débat pour les Communes de plus de 3 500 habitants.

M. le Président informe l'assemblée que ce rapport présente un volet financier et un volet ressources humaines.

2) Préambule :

- Pendant l'année 2023 les ajustements des installations pour la mise en place de la tarification incitative (fichier gesbac, relevé des informations via les camions) ont été réalisés. Il y a eu également l'actualisation du fichier des redevables de la redevance spéciale avec le fichier GESBAC.
- La réception des travaux de réhabilitation de la friche de l'ancienne usine d'incinération, pour la réalisation d'une déchetterie à plat et la réhabilitation du quai de transfert des déchets a eu lieu le 30 mai 2023.
- L'année 2023 a été largement consacrée au contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation dans les 5 déchetteries du SMIRTOM. Des barrières ont été posées par la Société GSF qui avait également en charge l'élaboration et la gestion du site pour les inscriptions des usagers et des professionnels.

François DURIEUX : Nous avons demandé la mise en place dans les déchetteries de feux afin de réguler la circulation devant la barrière car certains se faufilent en même temps que la voiture devant.

Il y a également un problème avec Orange pour l'ouverture de ports, pour l'instant les informations ont été mises sur les serveurs de chaque déchetterie mais l'idéal serait de les mettre sur un serveur central qui est hébergé par GSF.

Jean-Pierre CARLE : Il y a une temporisation sur la barrière et il faut bien s'approcher de celle-ci pour que la plaque soit lue.

- La validation des inscriptions sur le site d'enregistrement des plaques d'immatriculation a été effectuée par le personnel du SMIRTOM (actuellement 5 552 inscriptions validées)

François DURIEUX : Pour les inscriptions, cela a été un énorme travail et le personnel au bureau a passé beaucoup de temps à valider les inscriptions. A ce jour, il y a environ 6000 foyers de validés.

Je vous informe également que pour respecter le RGPD, les documents déposés sur la plateforme d'inscription sont supprimés dès la validation.

- Notre Responsable d'Exploitation et les Vice-Présidents ont tenu des permanences dans les 5 déchetteries du Syndicat afin d'accompagner les usagers pour leur inscription sur le site.

François DURIEUX : Les Vice-Présidents sont allés sur le terrain accompagné Clémence afin de réaliser des inscriptions. Dans l'ensemble tout s'est bien passé.

3) Les orientations stratégiques :

- Evolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes – TGAP : Le projet de Loi de finances de 2019 prévoit une augmentation sur les prochaines années, d'abord « faible » d'un euro en 2020 (passant de 17 € à 18 €/la tonne) elle est passée en 2022 à 40 €/la tonne puis à 51 €/la tonne pour 2023 et passe à 58 €/la tonne en 2024. Elle atteindra 65 €/la tonne en 2025.
- Une projection jusqu'en 2025 est présentée ci-après. Vous constaterez que le passage à la tarification incitative et la collecte tous les quinze jours ont permis de maîtriser l'augmentation des coûts due à la hausse inévitable de la TGAP.
- Dès le 1^{er} janvier 2023, les levées du bac ordures ménagères (couverture verte) ont été comptabilisées pour être intégrées aux impôts fonciers 2024.

M. le Président explique le système de facturation de la TEOMI sur la feuille d'imposition en précisant qu'il y aura 80 % de part fixe et 20 % de part variable. Une ligne supplémentaire donnera le montant de la part variable, il n'y aura plus qu'à diviser ce montant par le coût du bac, 3 €, 4 € ou 5 € afin de connaître le nombre de fois que l'on a sorti sa poubelle.

- Il faudra également se poser la question sur les biodéchets car le SMIRTOM a l'obligation de proposer à ses usagers un mode de traitement de leurs biodéchets.

François DURIEUX : Nous devons voir pour les biodéchets, la presse en parle régulièrement. Le SMIRTOM a travaillé principalement sur le compostage individuel. Je maintiens que les déchets verts doivent être traités sur place avant de parler d'une éventuelle collecte. Je vous reparlerai après des biodéchets, j'ai une proposition à vous faire.

- Cette fin d'année 2023 a été un passage très compliqué, même noir pour le service d'exploitation car il a dû faire face à de nombreuses pannes de camion. Il a été très difficile de se faire dépanner rapidement. Un des camions robotisés est resté en réparation plus d'un mois. Celui-ci est de nouveau en panne donc immobilisé au garage du concessionnaire. Quand ce n'était pas un camion de collecte, c'était un camion ampliroll. En argot cela s'appelle avoir la poisse.

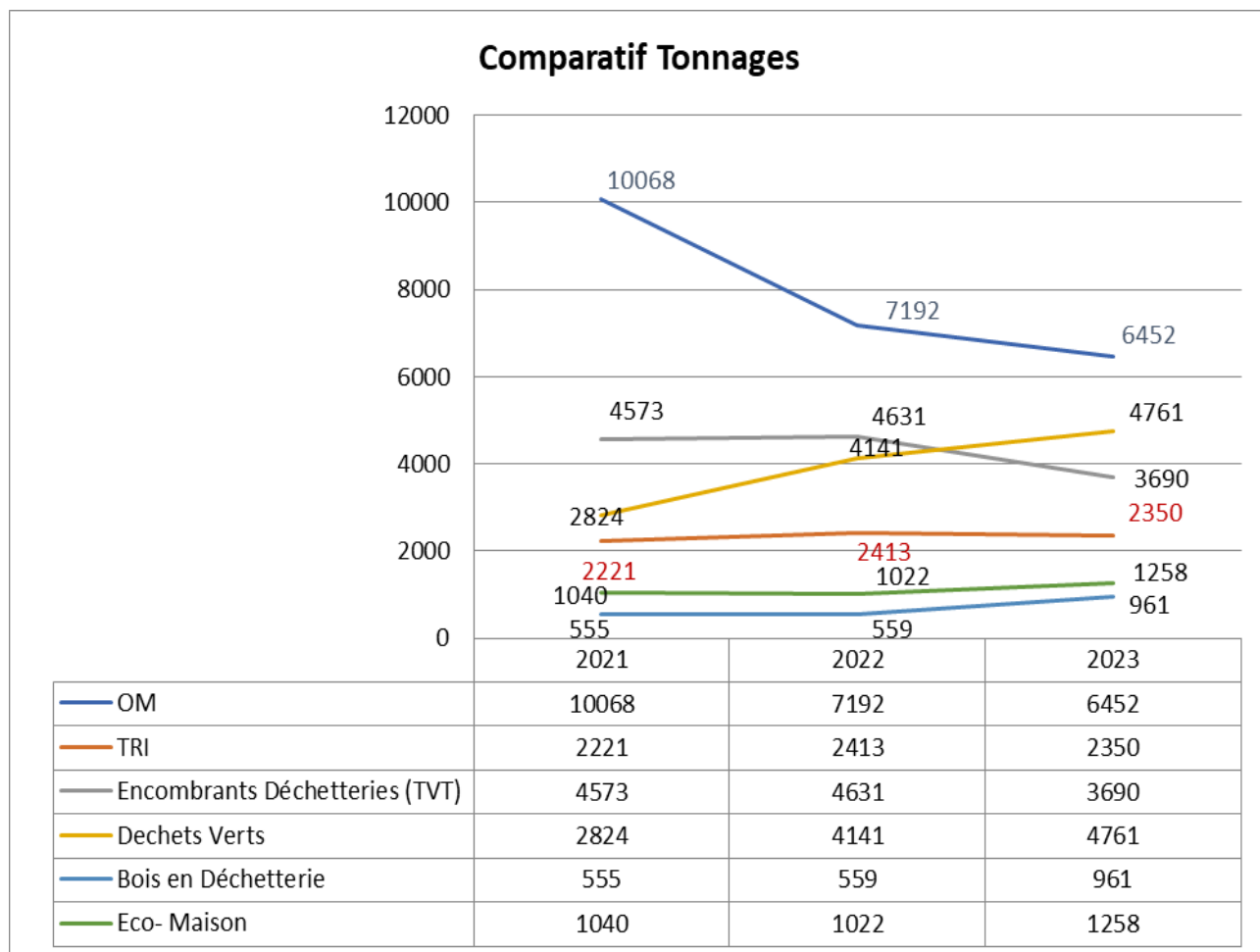
Frédéric PLAQUET : J'ai vu dans la Commune que les ordures ménagères étaient collectées par un camion avec un ripeur derrière. Comment les levées peuvent-elles être comptabilisées ?

François DURIEUX : Un des camions robotisés tombe régulièrement en panne et les pannes ne sont pas rapidement diagnostiquées. La collecte des ordures ménagères est de ce fait réalisée par un camion dédié au tri. Les bacs sont comptabilisés car tous nos camions sont équipés de lecture de puces.

M. le Président passe la parole à M. Philippe PLAISANT, Vice-Président en charge des finances afin qu'il présente la partie budgétaire du DOB.

Présentation tout d'abord de la répartition des tonnages collectés par sorte de déchets, chiffres qui vont aider à une perspective des coûts pour 2024.

- Ordures ménagères : 6 452 tonnes, 31 %,
- Verre : 1732 tonnes, 8 %,
- Tri sélectif PàP : 2199.10 tonnes, 10 %,
- Tri sélectif extension des consignes du tri du plastique : 152 tonnes, 1 %
- Tri sélectif PAV papier cartonnettes : 796 tonnes, 4 %
- Déchetteries :
 - Encombrants : 3690 tonnes, 18 %
 - Bois : 961 tonnes, 5 %
 - Déchets verts : 4761 tonnes, 23 %



M. Philippe PLAISANT fait observer que 65 % des tonnages collectés partent en enfouissement sur lesquels le SMIRTOM paye de la TGAP.

Les coûts de traitement dépassent les 2 millions d'euros.

Il est constaté sur la courbe des tonnages que les OMR sont toujours en diminution, ce qui est une bonne chose.

Les tonnages des encombrants sont également en baisse.

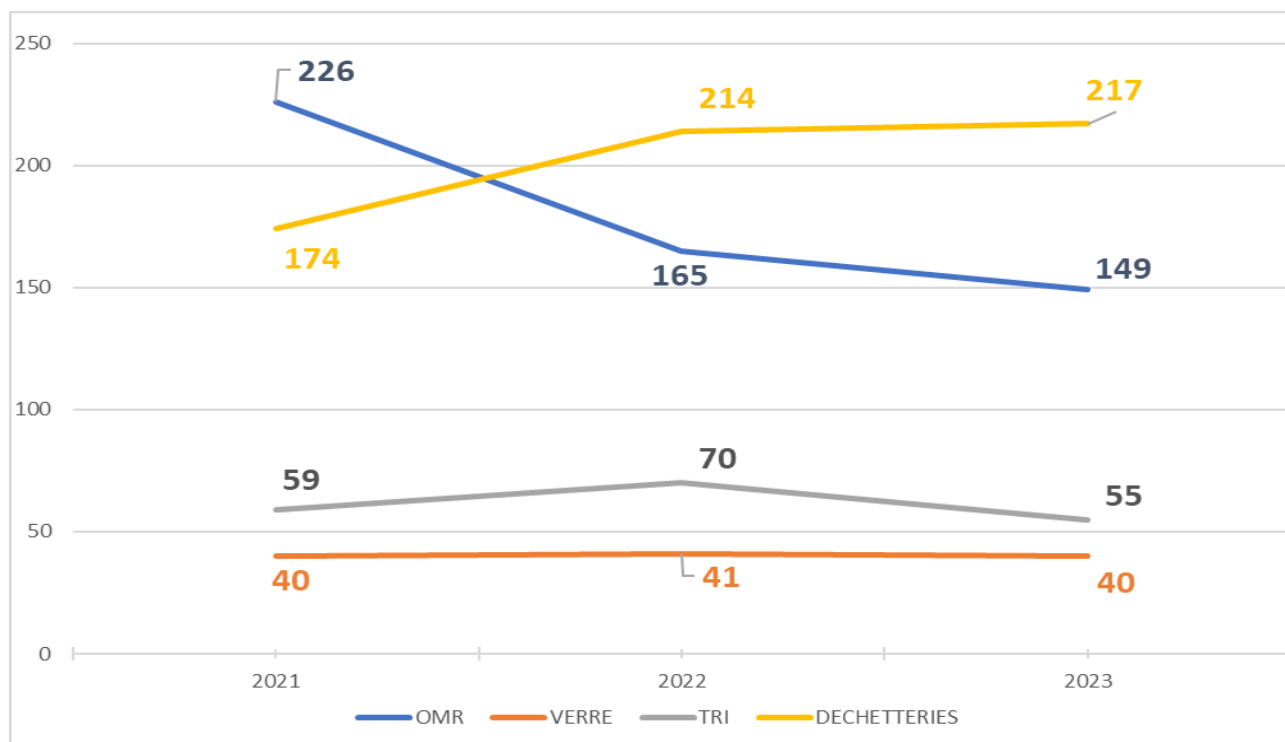
Nous déplorons la hausse des tonnages en déchets verts dans les déchetteries.

Fortuné ROUGEGREZ : Pourquoi y a-t-il plus de déchets verts ?

François DURIEUX : Une partie de nos déchets verts n'est plus transportée à Bettencourt-saint-Ouen pour le broyage, d'où l'augmentation du tonnage à traiter.

M. Philippe PLAISANT fait remarquer la hausse de la courbe d'ECOMAISON qui est intéressante pour nous car nous percevons des recettes.

Répartition en Kg / par habitant



La répartition en kg/hab reste stable pour le verre, pour le tri nous avons une légère baisse et le résultat le plus intéressant est la baisse constante des OMR.

Nous voyons également une hausse pour les déchetteries, mais vous pouvez constater que celle-ci est due principalement à la hausse des déchets verts.

Répartition des 217 kg/hab en déchetterie :

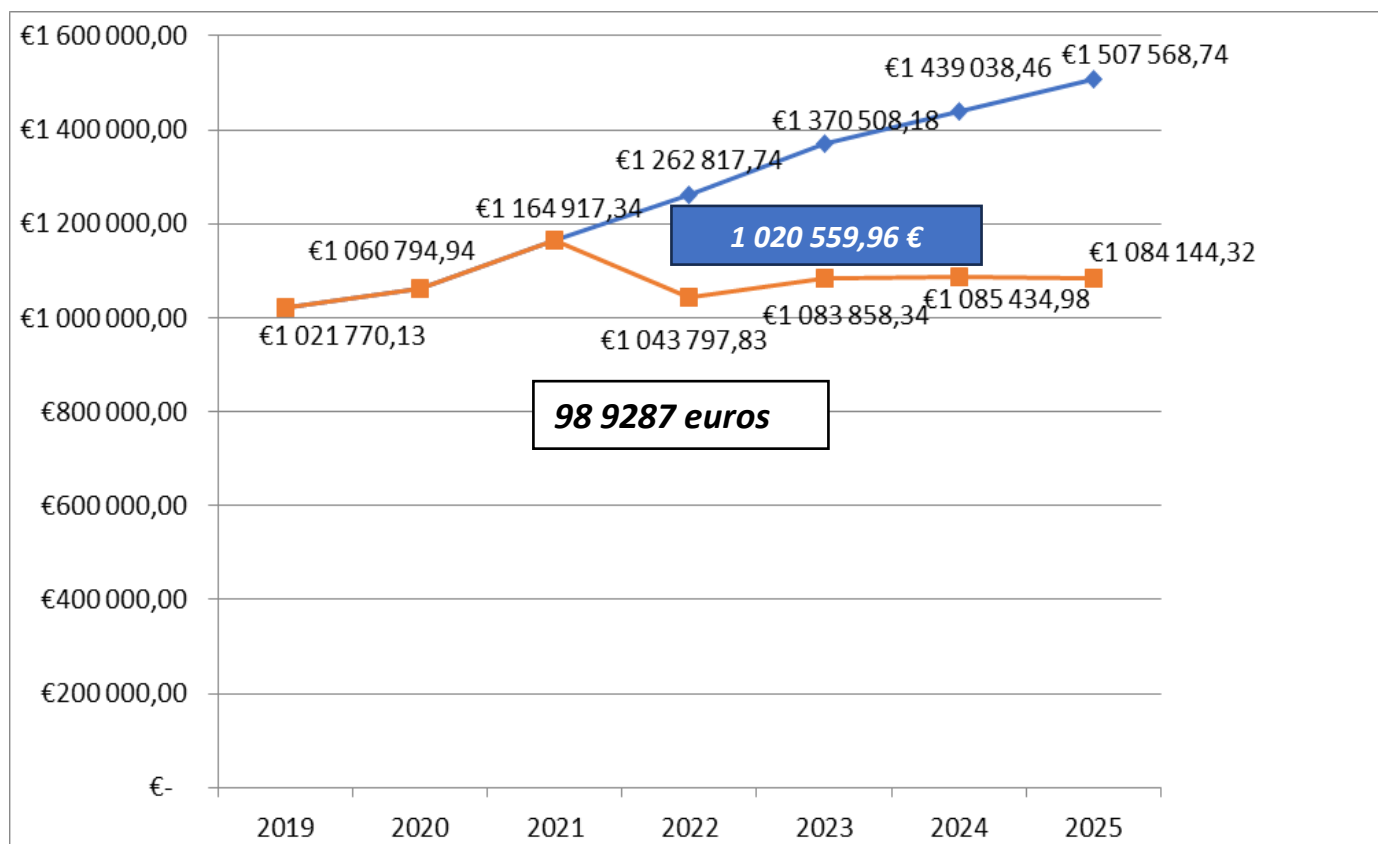
Déchets verts : 110 kg/h (95 kg/h en 2022)

Bois : 22 kg/h (13 Kg/h en 2022)

Encombrants : 85 kg/h (105 kg/h en 2022)

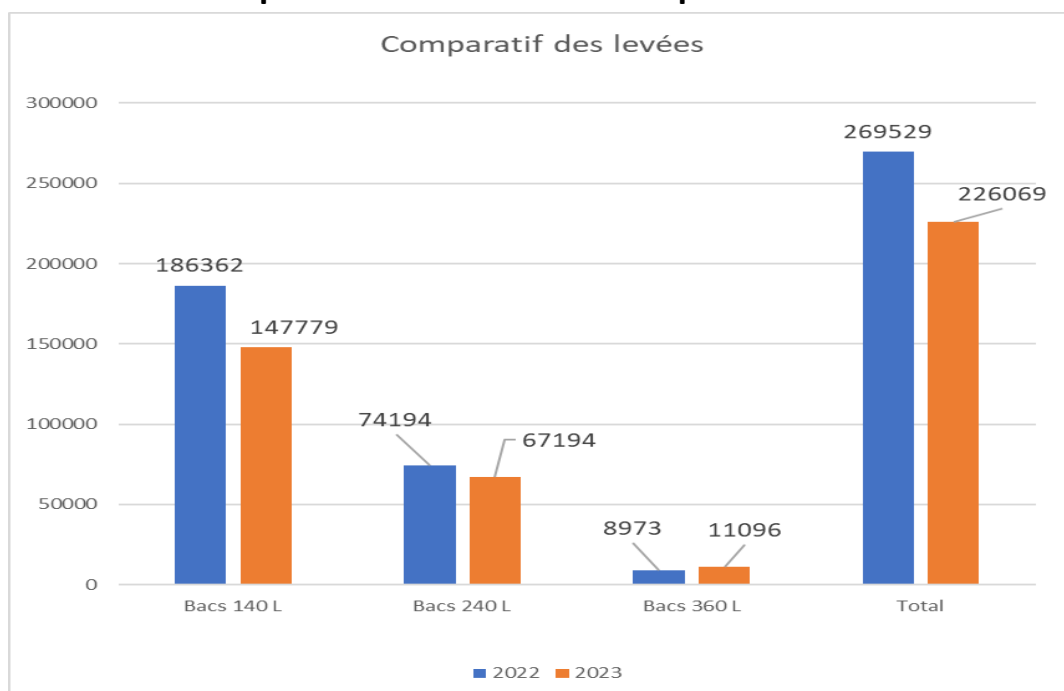
M. Philippe PLAISANT présente ensuite la projection jusqu'en 2025 des tonnages OMR et de l'augmentation de la TGAP.

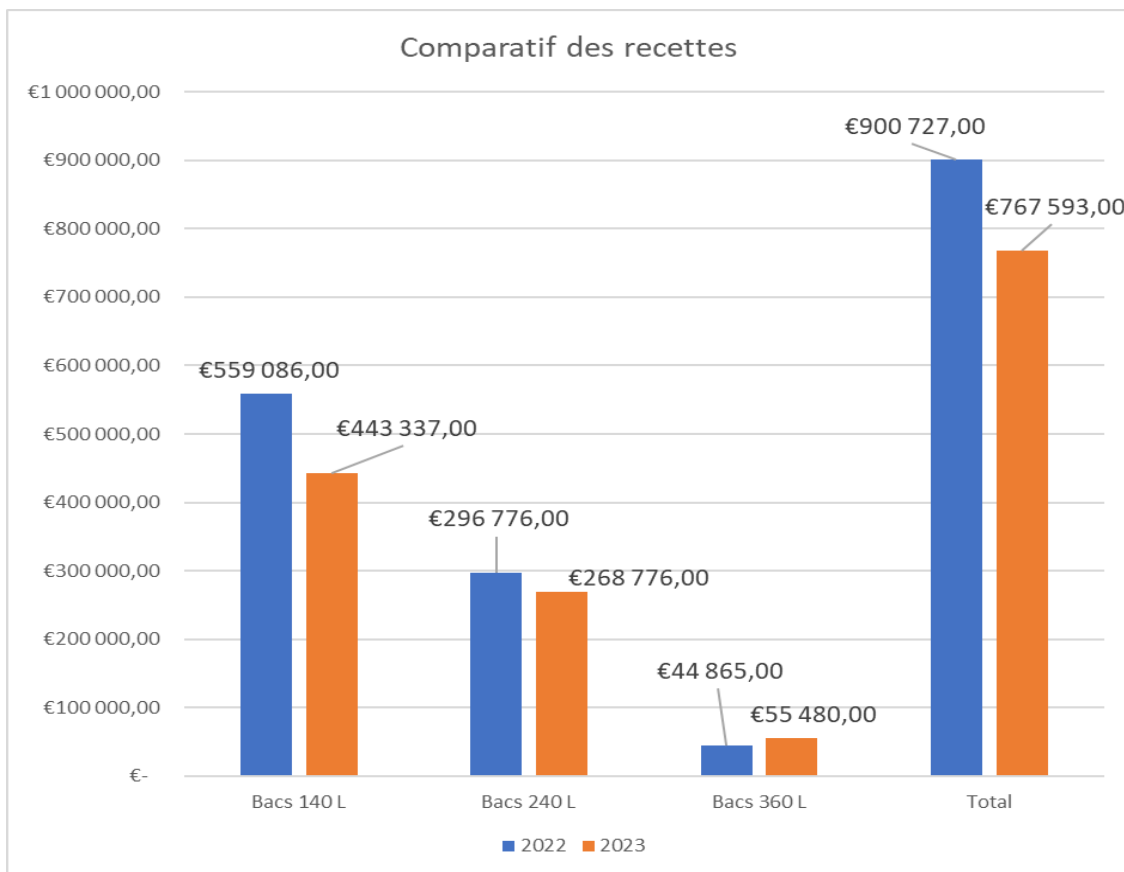
Evolution du coût de traitement des OM en fonction de l'augmentation de la TGAP et de la baisse des tonnages attendue avec la mise en place de la TEOMI



M. Philippe PLAISANT fait observer que nous étions en dessous des prévisions en 2022 et qu'en 2023 nous sommes de nouveau en dessous de nos prévisions, ce qui est très encourageant car nous récoltons les effets positifs de la mise en place de la TEOMI.

Répartition des levées et comparatif de recettes

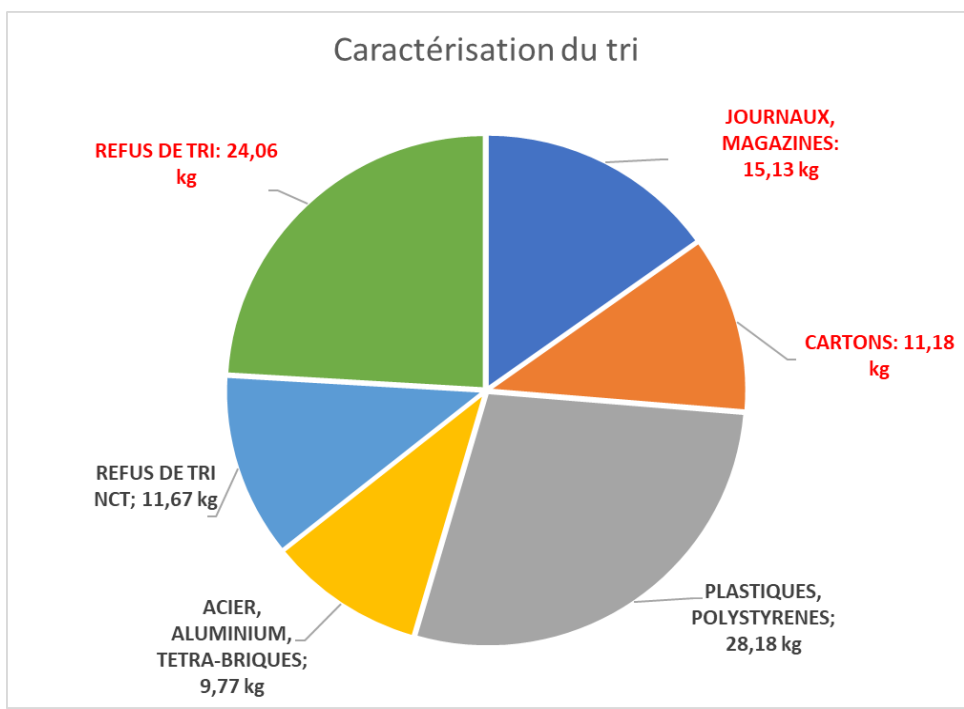




Contributions + TEOM 2023 = 3 870 293,00 €

- 80 % de part fixe = 3 096 234,40 €
- 20 % de part incitative = 774 058,60 €

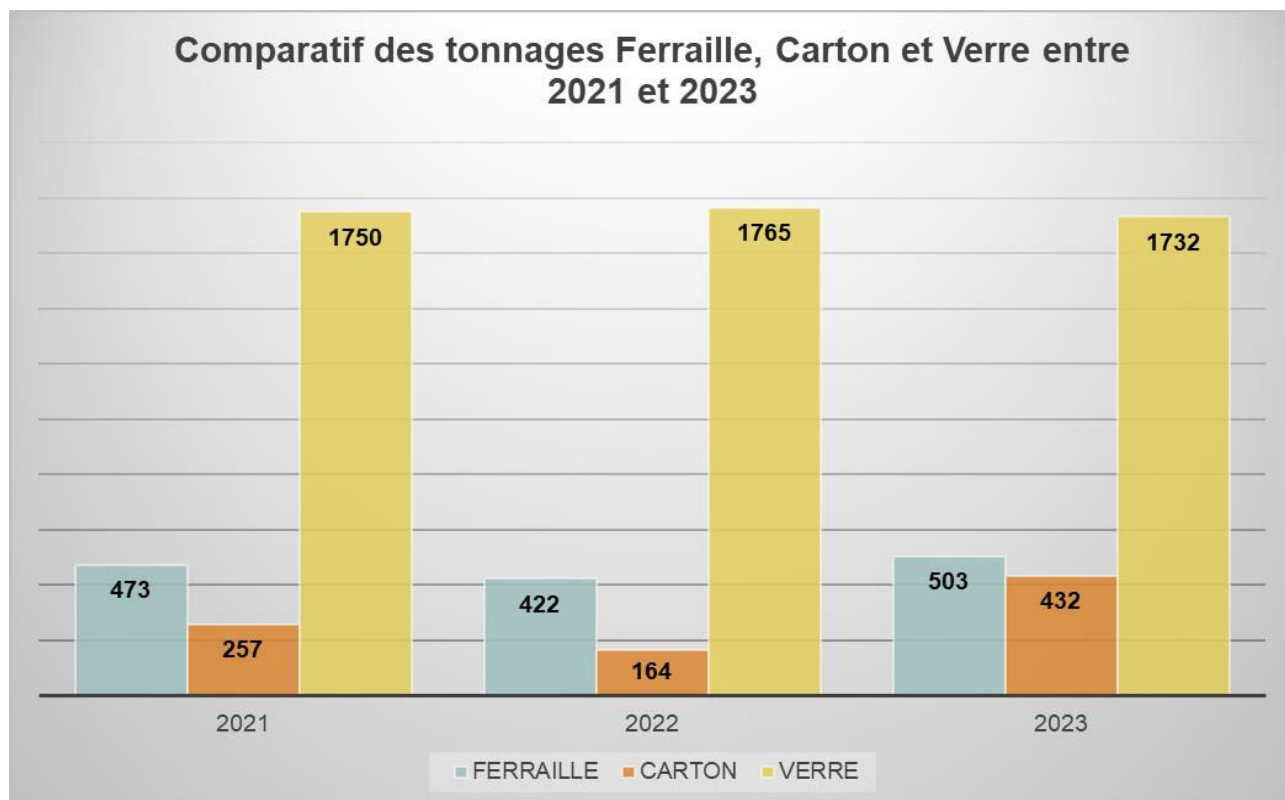
Quand nous regardons les résultats 2023 avec les levées des bacs pour la part incitative, nous pouvons constater que l'évaluation des tarifs à la levée des bacs de 140 litres à 3 €, de 240 litres à 4 € et de 360 litres à 5 € était correcte.



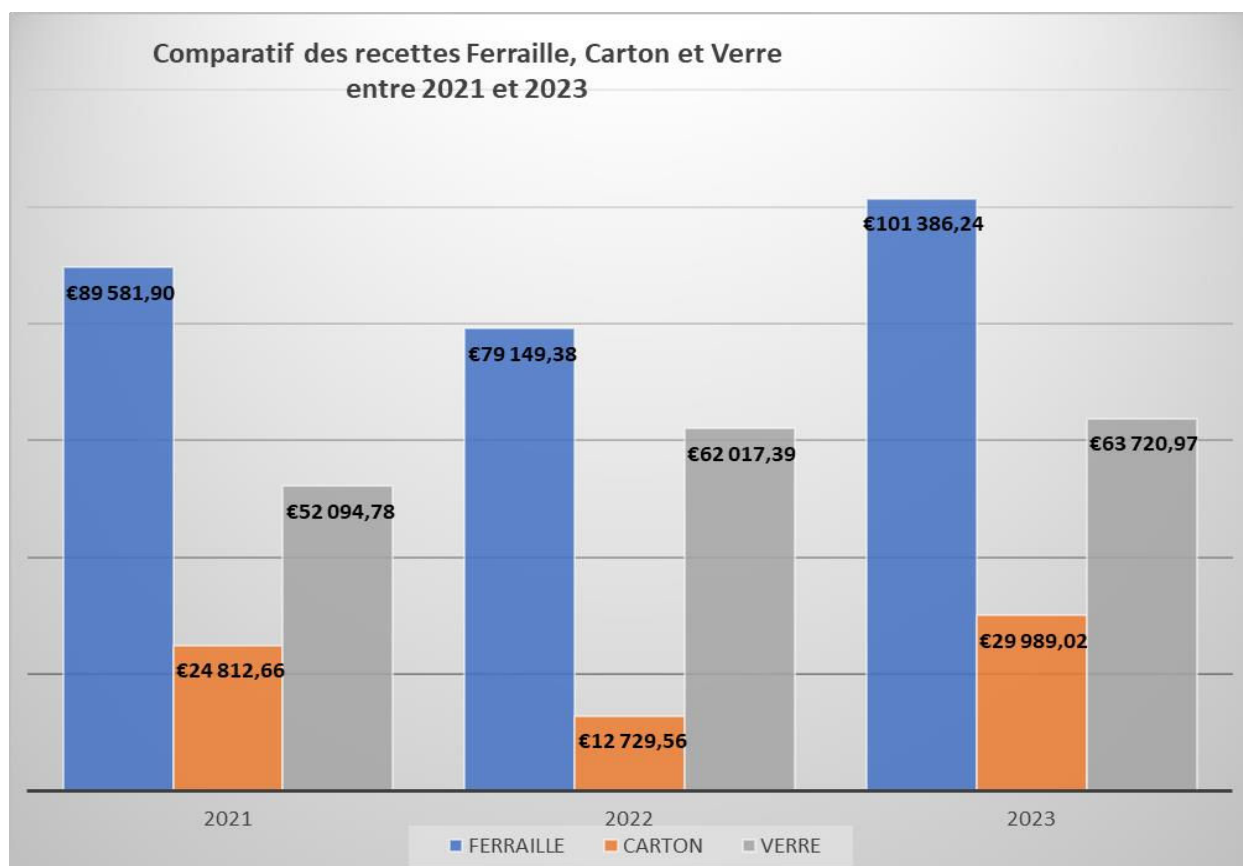
Les journaux magazines et cartons qui se retrouvent dans la poubelle jaune coûtent au SMIRTOM 272 €/tonne le traitement alors qu'ils ne coûteraient que 81 €/tonne s'ils étaient déposés dans les colonnes en PAV

Nous constatons sur le graphique encore beaucoup d'erreur de tri notamment les papiers cartons qui devraient se retrouver dans les bornes d'apport volontaire du papier cartonnée.

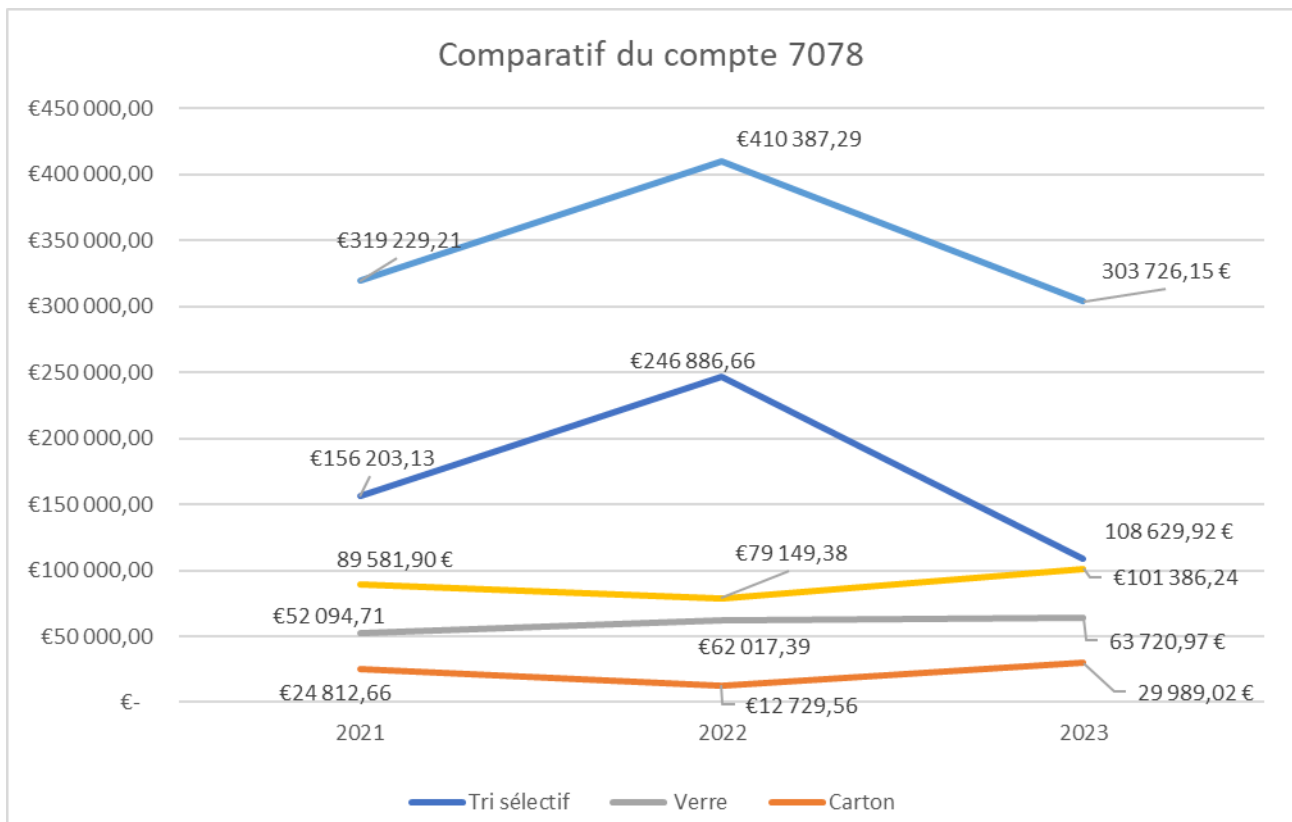
Nous avons souhaité vous présenter cette années les tonnages collectés pour le VERRE, le CARTON et la FERRAILLE et les recettes liées, cela afin de montrer l'importance du geste de tri pour tous les matériaux.



Le tonnage du carton soutenu (attention ce n'est pas le tonnage réellement collecté) a fortement baissé en 2022 car pour les mois d'octobre, novembre et décembre le prix de revente était de 0 €. Pour 2023, le prix de revente était en moyenne de 70 €.



Les chiffres parlent d'eux-mêmes car nous percevons une recette totale de 195 096.23 € ce qui n'est pas négligeable.

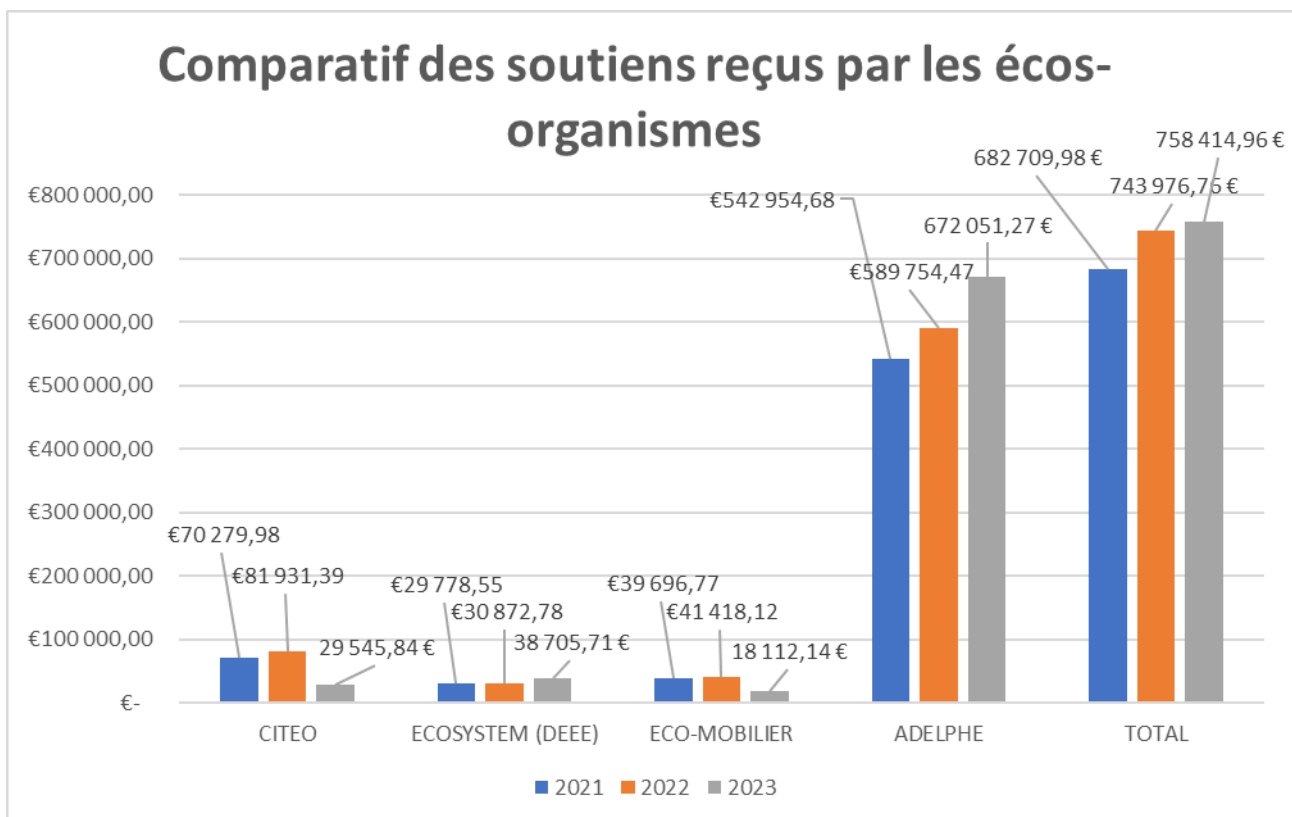


M. Philippe PLAISANT fait observer la forte baisse de la revente des matériaux issus de la collecte sélective. Ce chiffre s'explique par une légère baisse du tonnage d'une part mais principalement par la chute des coûts de revente du plastique.

En 2022 le prix de revente moyen du plastique était de 663 €/la tonne, pour une recette de 114 632 €.

En 2023 le prix de revente moyen du plastique a chuté à 179 €/la tonne, pour une recette de 31 830 €.

Il est difficile de bâtir un budget en y estimant les recettes de revente de matériaux quand les prix dépendent de la bourse.



Si nous regardons le total des soutiens, ceux-ci sont en augmentation depuis les 3 dernières années.

4) Les ressources budgétaires courantes :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Contribution des collectivités adhérentes	3 455 991 €	3 577 288 €	3 870 293 €
Redevance spéciale	158 462 €	62 232 €	314 941 €
Déchetteries SAINT-OUEN et PAS-EN-ARTOIS	85 160 €	- €	218 969 €
Vente matériaux + Pro en déchetterie	282 800 €	471 597 €	352 789 €
Soutiens des Eco-organismes	691 310 €	743 977 €	758 415 €
Remboursement sur rémunérations	155 883 €	116 416 €	108 031 €
Produits exceptionnels (cession véhicules + remboursement agent congés maternité)		252 490 €	67 165 €
Subvention ADEME	- €	- €	475 302 €
TOTAL	4 829 606 €	5 224 000 €	6 165 905 €

Les contributions :

Les contributions 2023 sont calculées sur un coût de 87 € par habitant (augmentation des bases locatives sur la taxe foncière), le coût en 2022 était de 79,50 € par habitant.

La redevance spéciale :

Solde de 2022 de 119 262 € et pour 2023 le montant est de 195 679 €

Déchetteries Saint-Ouen et Pas-en-Artois :

2022 encaissés en 2023 pour 85 364 € et pour 2023 : 133 605 € (passage à 30 €/hab pour le SMAV au lieu de 20 € et 19 €/hab pour la CCNS au lieu de 12 €)

Vente des matériaux :

Baisse de la revente du plastique d'où la différence de plus de 100 000 €, Pour les professionnels en déchetterie 9 712,20 € en 2022 et 14 340 € en 2023

Le soutien des Eco-organismes :

Maintien du montant des soutiens ADELPHÉ, celui-ci pourrait être en hausse si nous avons une meilleure performance en collecte papier cartonnette.

Subvention ADEME :

Aide à la mise en place de la tarification incitative et aux investissements liés. Il reste 57 695 € à percevoir sur l'enveloppe totale de 532 997 €.

5) Les charges de fonctionnement par chapitre :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011 - Charges à caractère général	3 833 527 €	3 818 640 €	3 584 209 €
012 - Charges de personnel	1 446 432 €	1 182 979 €	1 234 426 €
65 - Autres charges de gestions courantes	80 917 €	85 641 €	46 464 €
66 - Charges financières	11 148 €	7 494 €	24 477 €
TOTAL	5 372 024 €	5 094 754 €	4 889 576 €

Nous constatons une baisse des charges de fonctionnement du chapitre 11 pour la rémunération de nos prestataires qui résulte en partie par la baisse des tonnages des OMR depuis la mise en place de la tarification incitative.

6) **Les principaux postes de dépenses :**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Carburant	230 935 €	308 553 €	283 148 €
Entretien du matériel roulant	166 558 €	178 132 €	252 555 €
Rémunération des prestataires (611)	3 135 089 €	3 011 098 €	2 668 296 €
Assurances et autres charges	300 945 €	320 857 €	380 210 €
Charges du personnel	1 446 432 €	1 182 979 €	1 234 426 €
Les autres charges	91 013 €	93 134 €	74 075 €

M. le Président donne des précisions sur les dépenses notamment du poste d'entretien du matériel roulant qui a augmenté à cause des pannes de camions répétitifs.

Le poste de rémunération des prestataires a diminué avec la baisse des tonnages des OMR maîtrisant ainsi l'augmentation de la TGAP.

L'augmentation des charges du personnels est le fait d'un besoin de recrutement d'agents en CDD.

7) **Les dépenses d'investissements :**

Les gros investissements réalisés en 2023 sont, la fin des travaux de réhabilitation du complexe déchets, l'achat des compacteurs pour la déchetterie à plat et vient ensuite les installations pour le contrôle d'accès en déchetterie.

16	EMPRUNTS	213 510 €
2031	Missions CSPS et CT réhabilitation complexe déchets	6 392 €
2031	Maîtrise d'œuvre complexe déchets	11 802 €
21318	Génie civil contrôle d'accès en déchetterie (ST OUEN)	7 270 €
2151	Réseaux de voirie	1 800 €
21828	Filets ampliroll	2 282 €
21828	Achat ampliroll d'occasion	106 800 €
21828	Achat véhicule de service	23 301 €
21838	Matériel Bureautique	2 274 €
2188	Achat de composteurs	41 247 €
2188	Achat de bacs pucés OM et TRI	104 197 €
2188	Pince pour vidage des bornes papiers+bras acier ampliroll	8 688 €
2188	Achat de bennes compactrices pour déchetterie à plat	207 972 €
2158	Contrôle d'accès déchetteries	152 592 €
215738	Balayeuse pour déchetterie	473 €
21578	Crochet ampliroll	2 170 €
21578	Télécommande de la grue ampliroll	6 275 €
2158	Tronçonneuse + escabeau roulant 6 marches pour atelier	2 023 €
2313	Travaux réhabilitation complexe déchets	679 525 €
	TOTAL	1 580 593 €

8) Les recettes d'investissements :

RECETTES	Perçues en 2023
FCTVA	374 917 €
DETR (complexe gestion des déchets et déchetterie à plat)	385 000 €
TOTAL	759 917 €

9) Le résultat de clôture 2023 provisoire

	RESULTATS 2023		
	Section investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	2 420 566,93 €	6 346 409,22 €	8 766 976,15 €
Titres de recettes émis	2 486 995,39 €	6 333 688,63 €	8 820 383,40 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	2 420 566,93 €	6 346 409,22 €	8 766 976,15 €
Mandats émis	1 727 384,01€	5 598 999,38 €	7 604 806,10 €
RESULTAT PROVISoire			
Excédent	759 611,38 €	734 689,25 €	1 494 300,63 €

Nous finissons cette année 2023 avec un résultat positif contrairement à l'année dernière.

TABLEAU DES EMPRUNTS

Année de réalisation de l'emprunt	Durée	Dernière échéance	Objet de l'emprunt	Montant	Taux	Nature du taux	Date d'échéance	Échéances 2022		Échéances 2023		Échéances 2024 à 2028		Échéances 2029 à 2032	
								Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2015 (renégociation)	7 ans	2022	Construction des déchetteries	261 482,84 €	1,35%	Fixe	semestre	20 574,52 €	138,88 €						
2012	10 ans	2022		245 000,00 €	4,22%	Fixe	semestre	29 353,56 €	932,28 €						
2015	7 ans	2021	Achat de 7 camions + 1 ampliroll	800 000,00 €	1,31%	Fixe	25-janv.								
2019	10 ans	2028	Collecte robotisée et réhabilitation complexe déchets	1 000 000,00 €	1,06%	Fixe	15-sept.	98 385,68 €	7 536,51 €	99 428,57 €	6 493,62 €	100 482,51 €	5 439,68 €		
2022	10 ans	2032	Investissement complexe gestion des déchets + Equipements TI	1 200 000,00 €	1,14%	Fixe	10-sept.			114 081,18 €	13 476,82 €	115 325,57 €	12 195,61 €	121 964,72 €	5 556,46 €
			TOTAUX	2 306 482,84 €				148 313,76 €	8 607,67 €	213 509,75 €	19 970,44 €	215 808,08 €	17 635,29 €	121 964,72 €	5 556,46 €
								156 921,43 €		233 480,19 €		233 443,37 €		127 521,18 €	

Le Syndicat est très peu endetté.

10) Les orientations du Syndicat pour 2024

M. Philippe PLAISANT passe la parole à M. le Président pour la présentation des orientations du Syndicat.

Le contrôle d'accès dans les déchetteries est opérationnel. Il ne reste plus que quelques connections à faire par orange.

Une demande de DETR a été déposée pour le maintien des services en milieu rural, pour le SMIRTOM le projet consiste en la mise en conformité des déchetteries :

- Pose de barrières de protection devant les bennes en haut de quai dans les déchetteries de SAINT-OUEN, FLESSELLES, BERNAVILLE et PAS-EN-ARTOIS respectant ainsi les préconisations ICPE.
- Installation d'une signalétique suivant les recommandations de l'ADEME
- Installation d'un local pour le stockage à l'abris des déchets chimiques et électriques pour la déchetterie de SAINT-OUEN
- Mise en place d'un système pour sécuriser chaque passage de voiture avant et pendant la levée de la barrière.

Coût global 126 794 € HT – Montant de la DETR attendu 50 718 € (40 %)

François DURIEUX : Les barrières ne sont pas forcément aux normes, elles ne doivent pas être ouvertes et elles doivent respecter une certaine hauteur définie par les services de la DREAL, ce qui n'est pas le cas dans nos déchetteries. Nous avons d'ailleurs été interpellés par des Maires qui nous en ont fait la remarque.

Si nous ne faisons rien elles seront bientôt toutes fermées pour éviter les accidents et pour non-conformité des sites. Certaines déchetteries sont déjà équipées de barrières mais celles-ci doivent être réparées.

Le Syndicat va devoir renouveler son parc de colonnes à verre et ajouter des points de collecte supplémentaires. Cela peut se faire avec un marché à bons de commande sur trois ans afin d'avoir à la fin de ces 3 années un parc de bacs renouvelé.

- Le marché à bons de commande évite de trop gros investissements en une année. Il faut compter environ entre 1600 € et 2000 € TTC une colonne (il y en a environ 230 installées sur le territoire)

François DURIEUX : Le parc de colonnes à verre est vieillissant et le tonnage du verre dans les bacs OM est encore à 7 kg/habitant. Pour pouvoir espérer capter ce gisement-là il serait nécessaire d'augmenter le nombre de points de collecte.

Les bacs seraient insonorisés et cela éviterait quelques plaintes des usagers.

Pour la gestion des stocks, il est nécessaire d'avoir des bacs OM et TRI pour doter les nouveaux arrivants et les modifications du nombre de personnes au foyer ainsi que quelques casses (40 000 €/an)

François DURIEUX : Chaque année nous devons livrer de nouveaux bacs pour doter les nouveaux habitants et échanger également des bacs cassés.

Le SMIRTOM doit s'équiper de défibrillateurs avec kit complet dans ses déchetteries pour un coût d'environ 13 000 € TTC.

François DURIEUX : Un point très important également est l'installation de défibrillateurs sur tous les sites du Syndicat. Notre Vice-Président Pascal PIOT qui a été formateur et qui possède l'agrément pourra faire la formation auprès de notre personnel.

Une délibération, autorisant le Président à signer avec la CCTNP l'acte de vente d'un terrain à VILLERS-BOCAGE pour un montant hors frais de 137 992 €, a été prise en Assemblée Générale le 11 juillet 2023 pour l'installation d'une déchetterie à plat qui remplacera la déchetterie de FLESSELLES.

- Signature de l'acte
- Lancement d'un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre

François DURIEUX : Faire appel à un maître d'œuvre nous permettra également d'avoir un dossier à déposer pour une demande de DETR.

Fortuné ROUGEGREZ : Le terrain est-il retenu ?

François DURIEUX : Oui, c'est un terrain qui appartient à la CCTNP, derrière ALVENE à VILLERS-BOCAGE, la Montignette.

Les délibérations sont prises.

Avec tous les différents déchets à trier, il y a de plus en plus de bennes dans les déchetteries et il nous faut donc un grand terrain.

Beaucoup de REP voient le jour, pour chaque produit acheté maintenant, il y a des Eco-taxes.

Le SMIRTOM doit proposer à ses usagers ainsi qu'aux collectivités, une solution pour la gestion des biodéchets.

Si celui-ci a mis en place depuis plusieurs années le compostage individuel avec une participation du Syndicat à l'achat du composteur par l'utilisateur et s'il travaille sur la faisabilité d'un compostage partagé en pied d'immeuble, aucune solution n'est proposée actuellement pour les écoles.

François DURIEUX : Ce qui pourrait être proposé serait de doter chaque école d'un composteur un peu spécifique. Il peut être placé en plein milieu de l'école. Il est très esthétique.

Le Syndicat pourrait proposer ce composteur aux écoles avec cantine de préférence et être accompagné par un maître composteur du SMIRTOM. Les élèves, les parents et les professeurs pourraient participer à ce moment d'échange.

Nous proposons également qu'Eric CHITCATT du Chapiteau Vert, qui était déjà intervenu sur le territoire, réalise des spectacles pour initier les parents et les enfants au tri des déchets.

Le coût des composteurs (équipé d'un système de retournement) est assez élevé, ce qui serait possible est de demander un financement à la Région, à l'ADEME, aux Communes, au Département et au SMIRTOM.

Présentation à l'assemblée d'un composteur de biodéchets partagés ainsi que son fonctionnement.

Le coût d'un composteur se situe entre 2500 € et 3000 €.

Catherine PENET-CARON : Combien de temps dure le cycle ?

François DURIEUX : Environ 4 mois.

Je vous propose de prendre 16 spectacles du Chapiteau Vert afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Proposition du Chapiteau Vert :

- 1 semaine de spectacle ou quatre jours indépendants dans l'année pour 6000 € TTC

L'offre comprend :

- 8 spectacles sur votre territoire (on peut changer les spectacles)
- Le déplacement
- La restauration
- Les droits d'auteurs

- Organisation :

- Sur une journée nous jouons deux spectacles sur deux sites différents selon vos besoins
- Nous installons le décor et la sono une heure avant le spectacle
- A la fin du spectacle nous distribuons les goodies et les affiches pour les écoles

11) Les projets d'investissement 2024 chiffrés

Les orientations 2024 présentées ci-avant ont un coût :

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024	MONTANT TTC	AIDES ATTENDUES
Mise en conformité des déchetteries <ul style="list-style-type: none">- Pose de barrières de sécurité devant les bennes en haut de quai- Mise en place d'une signalétique- Fourniture d'un local pour le stockage des déchets dangereux à l'abris- Mise en place d'un système pour sécuriser les passages de voitures aux barrières d'accès	150 000 €	50 718 € (DETR)
Equipement en déchetteries de défibrillateurs	13 000 €	
Remplacement sur 3 années du parc de colonnes à verre	200 000 €	
Gestion du stock de bacs ordures ménagères et tri	50 000 €	
Acquisition de composteurs individuels	78 300 €	33 000 € (Participation des foyers)
Acquisition de composteurs partagés (les écoles...)	100 000 €	En cours
Fourniture et installation de badgeuses	20 000 €	
Achat du terrain à Villers-Bocage pour la nouvelle déchetterie à plat + maîtrise d'oeuvre	210 000 €	
Installation de caméras dans les bennes des camions du tri sélectif afin d'identifier les erreurs de tri	20 000 €	
Le chapiteau vert – Animation dans les Communes à destination des enfants et des parents	12 000 €	
Achat d'un véhicule électrique pour l'agent en charge de la prévention des déchets (Ambassadeur de tri – Maître composteur)	30 000 €	
Total	883 300 €	

M. le Président informe le Comité Syndical que le SMIRTOM possède un système de badgeuses et que tous les sites du Syndicat en sont équipés.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 le système est devenu obsolète à cause de la liquidation judiciaire de la Société prestataire du service.

Tout le système est à changer, les différentes sociétés que nous avons contactées ne reprennent pas le matériel.

Le SMIRTOM doit également acheter un véhicule de service pour le Maître composteur, afin qu'il se déplace sur tout le territoire.

Un dernier point est à évoquer sur les orientations 2024.

François DURIEUX : Certaines personnes ne trient pas bien sans penser à mal faire, comme le papier et cartons que nous retrouvons encore beaucoup dans les poubelles de TRI. Mais certains déchets n'ont rien à faire comme des dépouilles d'animaux, des vêtements, du verre...

Ce que je vous propose et que l'on m'a présenté lors du salon POLUTECH de Lyon, c'est une caméra intelligente qui pourrait être installée dans la benne du camion de tri sélectif afin de détecter les déchets qui ne doivent pas se trouver dans le bac de tri. 7 produits différents peuvent être détectés.

La caméra photographie les erreurs de tri et l'ambassadeur de tri peut une fois les données analysées se rendre dans les foyers qui font des erreurs.

VEOLIA a déjà mise cela en place sur le TOUQUET.

Le coût est de 800 €/mois et par camion et nous avons deux camions de TRI.

Je ne sais pas ce que vous en pensez mais il faut faire quelque chose pour que le tri s'améliore. Il faut qu'une solution soit trouvée. Celle-ci bien ciblée et accompagnée de l'ambassadeur de tri serait une bonne solution à mon avis.

Je vous informe également que la DREAL nous demande de rendre l'ancienne déchetterie de DOULLENS à son propriétaire, qui est la CCTNP, avec un certificat de conformité de non-pollution. Dans le pire des cas, il faudra encapsuler la pollution.

La DREAL a également évoqué le problème de l'ancienne décharge de DOULLENS.

Le Comité Syndical a approuvé les différents projets 2024 du SMIRTOM et leurs financements.

LES RESSOURCES HUMAINES

M. le Président présente la partie « Les ressources humaines ».

1) Evolution des dépenses du personnel

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Rémunération des titulaires	696 426 €	618 033 €	588 511 €
Rémunération non titulaires	303 337 €	193 016 €	257 912 €
Rémunération contrats aidés	11 350 €	19 538 €	25 683 €
Charges sociales	396 418 €	337 431 €	342 662 €
Autres charges du personnel	38 901 €	14 961 €	19 658 €
TOTAL	1 446 432 €	1 182 979 €	1 234 426 €

La diminution de la rémunération des titulaires est en partie due au départ à la retraite d'un Technicien catégorie B, d'un chauffeur agent de maîtrise principal et du mécanicien agent de maîtrise. Ce dernier a été remplacé par un contrat en CDD et le Technicien de catégorie B par un contrat en CDD également, d'où l'effet des vases communicants.

Recrutement de 2 contrats aidés 35 h/semaine :

Remboursement à hauteur de 26 heures/semaine à 45 % du salaire brut

Versement des ASP (Agence de Service et de Paiement) pour un montant de 8 804 €

2) Le régime indemnitaire – Les avantages en nature

	CA 2022	CA 2023
RIFSEEP	104 298 €	110 695 €

- La partie IFSE est versée mensuellement (enveloppe totale 82 875 € pour 27 agents)
- Le CI est versé semestriellement avec des retenues liées à l'absentéisme et à la manière de servir de l'agent (enveloppe totale 27 820 € pour 27 agents)

M. le Président expose à l'assemblée que les agents de déchetterie n'ont pas la même prime que les agents de collecte. Ce qui paraît assez logique même si le métier n'est pas le même. Ils font un métier pas simple avec des salaires bas. Si l'on verse la même prime pour tout le monde cela fait une augmentation d'environ 8000 €/an pour le SMIRTOM. La plupart des agents font très bien leur travail.

Michel DUHAUTOY : Avec le tri, on y passe du temps à la déchetterie !

François DURIEUX : Il faut trier ses déchets en amont avant de se rendre en déchetterie.

Patrick BLOKLET : Faut-il dire à l'usager en déchetterie qu'il doit se mettre sur le côté pour trier ses déchets. Cela me paraît compliqué.

3) La répartition de l'absentéisme

Sur la période 2023, 41.4 % des agents CNRACL de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 2.4 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 58.9 jours.

La part du temps perdu en raison des absences est de 21.0 %, ce qui représente 6 agents absents sur toute la période considérée.

* *
*

M. le Président présente les nouveaux prix pour le marché de TRI et le marché d'OM et ENCOMBRANTS.

MARCHE DE TRI					
N° du lot	Services	Prix 2023	Coût HT avec les tonnages 2023	Prix de l'offre 2024	Coût HT avec les tonnages 2023
1	Tri et conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective en multi-matériaux collectés en porte à porte contenant plus ou moins de 20 % de fibreux (2200 tonnes)	272,41 €	599 302 €	240,00 €	528 000 €
1	Tri et conditionnement des nouvelles résines issues de l'extension des consignes de tri du plastique provenant de la collecte sélective en multi-matériaux collectés en porte à porte (200 tonnes)	543,45 €	108 690 €	300,00 €	60 000 €
1	Transport des emballages non fibreux	20,64 €	- €	35,00 €	
2	Tri et conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective des fibreux collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) (800 tonnes)	81,17 €	64 936 €	98,00 €	78 400 €
2	Transfert des fibreux en vrac depuis le quai de transfert de Doullens		- €	25,00 €	
	TOTAL		772 928 €		666 400 €

MARCHE OM ENCOMBRANTS				
Services	Prix 2023	Coût HT avec les tonnages 2023	Prix de l'offre 2024	Coût HT avec les tonnages 2023
Transfert et traitement des ordures ménagères et assimilés issus de la collecte en porte à porte en régie des OM sur le territoire du SMIRTOM et le transfert et traitement des encombrants issus des 5 déchetteries du SMIRTOM avec le dépotage au quai de transfert de Doullens et mise à disposition d'une semi-remorque par le prestataire pour le chargement (9100 tonnes)	92,80 €	844 480 €	75,38 €	685 958 €
Transfert et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés issus de la collecte en porte à porte en régie des ordures ménagères sur le territoire du SMIRTOM et le transfert et traitement des encombrants issus des 5 déchetteries du SMIRTOM avec le dépotage sur le site du prestataire (2800 tonnes)	90,00 €	252 000 €	78,50 €	219 800 €
LA TGAP en vigueur à la date de remise des offres (11900 tonnes)	51,00 €	606 900 €	51,00 €	606 900 €
Gestion du quai de transfert de doullens annuelle				179 828 €
TOTAL		1 703 380 €		1 692 486 €

Claude DIMOFF : Les tableaux que vous nous présentez n'étaient dans le document DOB 2024 envoyé aux Délégués.

François DURIEUX : Une présentation des chiffres avait déjà été faite en Assemblée Générale du 5 décembre 2023 et je faisais un rappel aujourd'hui sur la différence des tarifs 2023 et 2024. Ces deux derniers tableaux seront insérés au procès-verbal de la séance du 6 février 2024.

Il n'y a pas d'autres observations concernant le DOB.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le fait que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu ce jour.

Le Comité Syndical s'est prononcé à l'unanimité sur le fait que le débat d'orientation budgétaire s'est bien tenu.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LES ECO-ORGANISMES

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Le Président est autorisé à signer la convention avec les quatre éco-organismes agréés, VALOBAT, ECOMAISON, ECOMINERO et VALDELIA.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 45

SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte N° Délib/AR ou DC + Date
<i>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 (BOB)</i>	<i>20240206/01</i>
<i>FINANCEMENT DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DES MENAGES PAR LA TEOMI ET DES PROFESSIONNELS, DES COLLECTIVITES ET DES AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS PAR LA REDEVANCE SPECIALE. COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 20231205/03 DU 5 DECEMBRE 2023</i>	<i>20240206/02</i>
<i>FILIERE A RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR DES DECHETS ISSUS DE PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTIONS DU BÂTIMENT (PMCB) – CONTRAT AVEC LES ECO-ORGANISMES AGREES</i>	<i>20240206/03</i>

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Les Membres du Comité Syndical,